



Aj totale sans convention honoraire dois je payer un pourcentage

Par **virginy30**, le **17/02/2011** à **07:34**

Bonjour,

Après un proces pour licenciement abusif avec l'AJ totale j'ai gagné 5800€ dommages et interets + 1928 € indemnites preavis + 192€ de CP.

Mon ex employeur a fait appel et je change d'avocat donc re demande de l'AJ = AJ Totale (mon precedent avocat ne m'a pas demandé d'honoraires)

L'appel a eu lieu en 05/2010, resultat: juin 2010 : 3856€ indemnites compensatrice + 382€CP + 12 000€ dommages et interets(article 700 refusé). 15/09/2010 aucune nouvelle aucune info de mon avocat, impossible a joindre. Le 27 septembre il m'adresse un courrier pour m'indiquer que mon ex employeur me propose de payer en 18 fois. le 4 octobre j'envoie une lettre AR a mon avocat lui indiquant ma surprise de ne pas arriver a le joindre + mon refus concernant cette proposition de reglements en 18 fois et lui demande de m'adresser un courrier avec la demande d'execution et de m'indiquer la somme qui devrait me revenir incluant ses frais ainsi je pourrai la transmettre à mes creanciers.

j'obtiens un rdv mi octobre et il procede a la demande d'execution le 19/10. Je recois une copie de sa lettre. Tjs pas de document indiquant ses honoraires donc aucune convention signée, il m'avait dit au tout debut si vous gagnez je ne vous prendrai pas beaucoup 10% max mais aucun document le stipule. Il a omis d'envoyer à l'huissier mon attestation d'aide juridictionnelle (l'huissier a du lui reclamer) et l'adresse de la banque de mon ex employeur que je leur avait donnée. LE 10 janvier l'huissier a proceder a une demande de saisie attribution. Compte employeur crediteur de 99 000€ . Hier j'appel l'huissier pour savoir ou en est mon affaire, et stupefaite elle a du envoyer un fax a mon avocat : aucun retour car elle a reçu une lettre de l'avocat de la partie adverse l'informant qu'ils avaient deja versé par cheque le 10Nov 3349€ + le 15 dec 666€ à mon avocat. pas de confirmation de m on avocat = procedure bloquée. j'ai donc decouvert hier ses versements. J'appel mon avocat qui fait confirmer par sa secretaire les versements . Elle me dit qu'il ne 'en avait pas informé car le

temps que la CARPA fasse les cheques a mon nom... sa secretaire me propose un rdv le 23/02 pour me donner les cheques, ne peut me les expedier car ne sais pas ou j'en suis de mes honoraires. Je crois etre face a un escroc, je n'en peux plus. Dois je payer des honoraires avec une AJ? Dois je adresser une demande au batonnier ? Comment faire pour obtenir de l'huissier un versement en direct ? merci beaucoup